

PRESIDENCE DU CONSEIL
DES MINISTRES

REPUBLIQUE DU CONGO
Unité * Travail * Progrès

SECRETARIAT GENERAL
DU GOUVERNEMENT

DECRET n° 95-33 du 2 Février 1995
Portant nomination de hauts-commissaires

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

Vu la Constitution ;

Vu le décret n° 95-25 du 13 janvier 1995 portant nomination du Premier ministre, chef du Gouvernement ;

Vu le décret n°95-26 du 22 janvier 1995 portant nomination des membres du Gouvernement;

Vu l'arrêté n° 942 du 23 mars 1954 fixant les règles à suivre, en cas d'urgence, pour la publication des textes réglementaires en Afrique Equatoriale Française.

DECRETE :

Article Premier : Sont nommés hauts-commissaires :

Haut-commissaire auprès du ministre d'Etat, ministre de la décentralisation administrative et économique, chargé de la coordination du développement et de la planification régionales, chargé de l'urbanisme, de l'habitat et du cadastre

M. Julien BIKOU

Haut-commissaire auprès du ministre de la santé et des affaires sociales, chargé de la réinsertion sociale des personnes sinistrées et des handicapés, chargé des handicapés.

M. Jean de Dieu GOMA

Haut-commissaire auprès du ministre de la défense nationale, chargé de l'intégration des forces armées dans le processus démocratique en tant que facteur de développement

Colonel Gabriel DAMBA

Haut-commissaire auprès du ministre de la jeunesse et des sports, chargé du service civique national et de la participation au développement, chargé des sports

M. Jacques
MOUANDE-MPASSI

Haut-commissaire auprès du ministre de la communication et de la culture démocratique, chargé de la culture démocratique et des droits de l'homme

M. Jean-Blaise
KOLOLO

Haut-commissaire auprès du garde des sceaux
ministre de la justice,
chargé des réformes administratives

M. Thomas DHELLO

Haut-commissaire auprès du ministre de l'éducation
nationale, de la recherche scientifique et technologique,
chargé de l'enseignement technique et supérieur

M. Dominique
MATANGA

Haut-commissaire auprès du ministre des affaires
étrangères et de la coopération, chargé de la francophonie,
chargé de la coopération.

M. Jean NGATSIEBE

Haut-commissaire auprès du ministre de l'éducation
nationale, de la recherche scientifique et
technologique, chargé de l'enseignement technique et supérieur,
chargé de l'enseignement préscolaire, primaire et secondaire

M. Faustin LIEM

Haut-commissaire auprès du ministre
du développement industriel, de l'énergie, des mines
et des postes et télécommunications,
chargé des postes et télécommunications

M. Alphonse NKOUA

Haut-commissaire auprès du ministre de la santé
et des affaires sociales, chargé de la réinsertion sociale
des personnes sinistrées et des handicapées,
chargé des grandes endémies, de l'organisation
des soins et des traitements ambulatoires

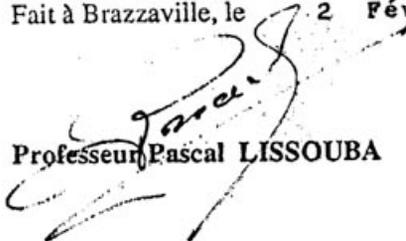
M. Gaston BABOKA

Haut-commissaire auprès du ministre
de l'agriculture, de l'élevage, des eaux et forêts
et de la pêche, chargé de l'agriculture.

M. Raphaël
ONDZE-AMBOUCKOU

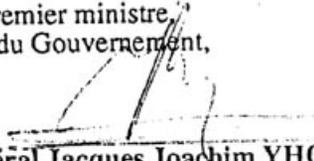
Article 2 : Le présent décret sera publié selon la procédure d'urgence prévue par l'arrêté, susvisé, n° 942 du 23 mars 1954 et inséré au Journal Officiel.

Fait à Brazzaville, le 2 Février 1995


Professeur Pascal LISSOUBA

Par le Président de la République :

Le Premier ministre,
chef du Gouvernement,


Général Jacques Joachim YHOMBY-OPANGO

